



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
12 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

**Projet de descriptif de programme commun de pays  
pour le Cap-Vert, 2012-2016**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation . . . . .	2
II. Coopération antérieure et enseignements tirés . . . . .	5
III. Programme proposé. . . . .	7
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme. . . . .	10
<b>Annexes</b>	
1. Cadre de résultats et d'allocation de ressources du PNUD pour le Cap-Vert, 2012-2016. . . . .	11
2. Cadre de résultats et d'allocation de ressources du FNUAP pour le Cap-Vert, 2012-2016. . . . .	14
3. Cadre de résultats et d'allocation de ressources de l'UNICEF pour le Cap-Vert, 2012-2016. . . . .	17



## I. Analyse de situation

1. Pays pauvre en ressources naturelles, le Cap-Vert, petit pays insulaire formé de 4 033 kilomètres carrés de roche volcanique pour la plupart incultes, s'est hissé, en 2008, hors de la catégorie des pays les moins avancés (PMA), le deuxième pays à le faire. La population résidente totale est de 491 875 habitants, dont 54 % ont moins de 24 ans. La croissance annuelle de la population, d'après le recensement de 2010, premier recensement entièrement numérique d'Afrique, est de 1,2 %. La diaspora cap-verdienne est au moins aussi nombreuse que la population résidente. Le pays semble en mesure de pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015, surtout pour l'éducation et la santé, et beaucoup de ses indicateurs de développement font figure d'exception pour la région. Toutefois, il ressort d'analyses ventilées que le pays connaît quelques disparités qui tiennent à la géographie, au genre et au groupe.

2. Le produit intérieur brut réel (PIB) est passé de 902 dollars en 1990 à 3 206 dollars en 2008, le taux de pauvreté revenant de 49 % en 1990 à 27 % en 2007. Ces changements ont touché les femmes et les jeunes en particulier. Les taux de mortalité infantile sont tombés de 57,9 pour 1 000 en 1995 à 20,1 en 2009, mais la mortalité périnatale est de 24,8/1 000, soit 68 % de la mortalité infantile. Le changement intervenu dans le taux de mortalité maternelle, toutefois, qui est passé de 17,3/100 000 en 2005 à 53/100 000 en 2009, montre qu'il faut toujours porter une attention particulière aux interventions de santé maternelle et néonatale et d'obstétrique. (Étant donné la faible taille de la population, chaque décès maternel est, statistiquement et autrement, très significatif) Le pourcentage de naissances assistées est passé de 55 % en 1998 à 87 % en 2007, et l'espérance de vie à la naissance était estimée, en 2010, à 77 ans pour les femmes et à 69 ans pour les hommes.

3. Il y a eu des progrès significatifs dans le taux global de prévalence de l'utilisation de moyens contraceptifs, qui indique la proportion de femmes en âge de procréer qui utilisent (ou dont le partenaire utilise) une méthode contraceptive à un moment donné. Le chiffre était de 44 % en 2005. Il reste des défis à relever concernant la santé procréative des jeunes (taux de prévalence de 23 % seulement). De même, alors que le taux national de prévalence du VIH est de 0,8 %, il atteint 2,3 % chez les moins de 30 ans. Dans l'enquête démographique et sanitaire de 2005, 43 % des femmes et 27 % des hommes ont dit ne pas avoir utilisé de préservatif la dernière fois qu'ils ont été engagés dans un rapport sexuel à haut risque.

4. Plus de 80 % a accès à l'électricité et 63 % à des installations d'assainissement. Dans le secteur de la santé, d'importants investissements ont été faits en développement de la ressource humaine. Le rapport médecin-personnel infirmier pour 10 000 habitants est passé, respectivement, de 3,9 et 8,5 en 2003 à 4,9 et 9,8 en 2009, avec plus forte concentration de professionnels de santé qualifiés dans les deux principales zones urbaines. Ce facteur contribue aux disparités qui existent dans la qualité des soins de santé dispensés à la population.

5. Un système de sécurité sociale est en place depuis 1957. De nouvelles lois sur la protection sociale ont été votées. L'une, de 2003, portait sur la création de dispositifs volontaires pour l'économie informelle. Une autre, de 2009, portait sur les fonctionnaires.

6. L'éducation primaire pour tous est déjà chose faite, mais il reste des disparités au niveau du primaire, où environ 8 % des enfants ou bien ne vont pas à l'école ou bien ont cessé d'y aller. Le problème du décrochage scolaire est plus sensible dans le secondaire (12 %). Une analyse s'impose pour mieux en cerner et comprendre les raisons fondamentales. Au niveau primaire comme au niveau secondaire, il y a des problèmes de qualité d'éducation. En outre, 35 % des enfants n'ont pas accès à l'enseignement préscolaire. En ce qui concerne le développement de la prime enfance, il y a des problèmes de coordination intersectorielle à régler afin d'améliorer la nutrition et de régler le fonctionnement des institutions nationales chargées du soin, de l'éducation et de la protection des enfants.

7. En dépit de ses exceptionnels progrès, le Cap-Vert est toujours confronté à des vulnérabilités économiques liées à sa précédente appartenance à la catégorie des pays les moins avancés. L'ONU s'est attachée à soutenir le Cap-Vert durant sa phase de transition. Deux contributeurs clefs à l'économie, le tourisme et les envois de fonds, sont fortement tributaires du climat financier dans l'ensemble du monde. Le troisième élément d'importance capitale, l'aide publique au développement (APD), est, depuis le changement de catégorie du Cap-Vert, en augmentation du fait que le pays a eu de plus en plus accès à des prêts privilégiés. (Ceci apparaît dans l'enquête de 2011 sur le suivi de la Déclaration de Paris.) On devrait toutefois s'attendre à une baisse de l'APD en raison des difficultés financières des principaux partenaires et de la fin de la période de transition accordée par les bailleurs de fonds quand le pays est sorti de la catégorie des PMA. Étant donné que le climat de l'aide s'oriente de plus en plus vers un climat de prêts et étant donné le peu de chances qu'il y a de voir les ressources internes augmenter, les ambitions nationales de progrès rapides et équitables devront de plus en plus composer avec les réalités dans les années à venir.

8. Sur le plan de l'environnement, le Cap-Vert est aussi confronté à des défis, notamment à la raréfaction des eaux souterraines, à des sécheresses récurrentes, à une fragilité des systèmes écologiques et à l'érosion des sols. L'insularité du pays et son climat devraient avoir de graves conséquences sur des écosystèmes déjà sensibles et risquent d'inverser considérablement les progrès vers le développement et le recul de la pauvreté. L'intégration d'une démarche de réduction du risque et de capacité de résilience au processus de développement national est importante pour réduire les risques climatiques et forger la capacité d'adaptation du pays tout en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité du pays, y compris à celles qui ont trait à l'inégalité des sexes. Par ailleurs, l'épidémie de dengue de novembre 2009 a également servi à rappeler qu'outre aux catastrophes naturelles, le pays est aussi sujet à des crises sanitaires.

9. Au nombre des facteurs importants qui ont contribué à la transformation du Cap-Vert on peut citer une gouvernance forte, des institutions démocratiques saines, des systèmes électoraux transparents et participatifs et une presse libre, toutes choses auxquelles l'ONU a apporté son aide. L'ambitieux programme de transformation du pays vise à créer une économie dynamique capable de soutenir la croissance, à renforcer un secteur privé novateur, compétitif et créateur d'emplois et à renforcer les institutions régulatrices. Les pouvoirs publics ont engagé un grand programme de réforme de l'État qui vise à remédier à ce qu'il reste encore de lacunes dans les moyens d'action des administrations publiques. Il s'agit aussi par là de conforter le choix que le Cap-Vert a fait d'ouvrir son économie, d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'entrer dans un partenariat spécial

avec l'Union européenne. Tous ces choix exigent des niveaux croissants de compétitivité pour lesquels les capacités tant publiques que privées demeurent faibles. De plus, l'attention portée aux femmes dans les politiques et les programmes demeure marginale; il faut recentrer la problématique des sexes.

10. Le secteur tertiaire emploie la plus grande partie de la population active et de grandes possibilités s'offrent d'étendre et d'améliorer des secteurs comme l'agriculture, qui n'absorbe que 11 % de la force de travail. Le chômage, actuellement de 13 %, ne cesse de préoccuper, surtout en ce qui concerne les jeunes de 15 à 24 ans. Ici aussi, il y a un déséquilibre significatif entre les deux sexes, avec un chômage de 18,3 % chez les hommes, contre 25,5 % chez les femmes.

11. Le secteur informel, qui n'employait que 18 % de la population en 2009, demeure néanmoins la principale source d'emplois nouveaux. Ceci a d'incontestables incidences défavorables pour la protection sociale et les possibilités de revenu décent. Les femmes, qui constituent 52,5 % de la main-d'œuvre dans le secteur informel, perçoivent des salaires deux fois plus faibles que ceux des hommes. Le travail des enfants est une réalité pour 16 328 d'entre eux, dont 46 % ne sont pas scolarisés. Avec l'augmentation du tourisme dans trois îles et avec les migrations internes dont elle s'accompagne, un nouveau risque apparaît de voir réduits les droits des enfants de ces familles de migrants – notamment leurs droits à l'éducation, à la santé et à la protection sociale.

12. Sur le front social, et alors que les taux de pauvreté demeurent significatifs (44 % en milieu rural et 13 % en milieu urbain), les disparités ont commencé aussi à préoccuper de plus en plus les autorités nationales à divers niveaux. Les disparités entre sexes sont sensibles notamment dans l'emploi et la protection sociale. En ce qui concerne la participation des femmes à la politique, la parité a été réalisée dans l'exécutif, mais elle demeure modeste dans le législatif et au niveau municipal (où les femmes occupent un cinquième environ des postes soumis à élections). Plus concrètement, la violence sexiste suscite aussi, et de plus en plus, de grandes préoccupations.

13. Les disparités entre sexes sont d'autant plus importantes qu'il y a nombre de ménages qui ont à leur tête une femme. Au total, 48 % des ménages avaient à leur tête une femme en 2010; 56 % des familles pauvres avaient à leur tête une femme. En général, les femmes sont sans aucun doute les principaux dispensateurs de soins et, le plus souvent, les seuls pour une majorité d'enfants.

14. Les disparités régionales et urbaines/rurales ont également persisté en ce qui concerne la plupart des buts et indicateurs des OMD, en particulier ceux qui se rapportent à la pauvreté et au système de protection sociale ainsi qu'à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Par ailleurs, bien qu'on ne dispose pas de données récentes, un examen du Coefficient Gini comme mesure d'inégalité montre qu'on est passé de 0,43 en 1998 à 0,47 en 2007, après un pic à 0,53 en 2002. Quatorze municipalités sur 22 ont des taux de pauvreté égaux ou supérieurs à la moyenne du taux national.

15. En outre, bien que mieux qualifiés dans l'ensemble, les jeunes souffrent davantage du chômage, d'un accès inéquitable à l'enseignement secondaire et supérieur et à la formation professionnelle, de niveaux croissants d'exposition à la violence et aux mauvais traitements (y compris d'ordre sexuel) et de délinquance, de toxicomanie et de heurts avec les représentants de l'ordre. L'existence de taux croissants de grossesses précoces (21 % des filles de 15 à 19 ans étaient enceintes en

2008) expose aussi davantage les adolescentes au risque de perpétuer des cycles de pauvreté et de marginalisation.

## II. Coopération antérieure et enseignements tirés

16. Le cycle de coopération antérieure (2006-2011) a été marqué par deux changements d'importance capitale, l'un et l'autre d'une nature particulièrement avant-gardiste : le programme antérieur était un programme commun aux quatre anciennes institutions Ex-Com : PNUD, FNUAP, UNICEF et Programme alimentaire mondial (PAM). C'était le premier programme de cette espèce. Il faisait aussi partie de la création de la première opération de bureau commun, dans laquelle un seul représentant, un seul personnel et un seul bureau devaient exécuter conjointement les mandats du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM. Fort de cette avancée initiale, le Cap-Vert a également été inclus en 2008 dans les huit pays pilotes pour l'initiative Unis dans l'action, adoptant un programme global Unis dans l'action. Le précédent descriptif de programme de pays commun a été intégré et exécuté en tant que partie du programme Unis dans l'action. Les principaux résultats du précédent descriptif de programme de pays commun ont consisté à :

- a) Engager un processus de transition en douceur soutenu par la « Stratégie nationale de transition » et le « Groupe d'appui à la transition », qui a eu un impact positif sur le processus de soutien du budget et qui a incité les bailleurs de fonds à utiliser davantage les systèmes nationaux;
- b) Promouvoir une réforme de l'État aux niveaux central et municipal par la mise en place de systèmes de gestion électronisés soutenant des changements structurels pour accroître la transparence et la rigueur dans un cadre de soutien du budget récemment introduit;
- c) Réaliser le recensement électoral basé sur l'enregistrement civil;
- d) Renforcer les règles de la micro-finance et améliorer l'entrepreneuriat parmi les catégories de population vulnérables, en particulier les femmes et les enfants;
- e) Affermir le soutien du système statistique, notamment concernant l'exécution de grandes opérations de collecte de données, y compris le premier recensement entièrement numérisé d'Afrique;
- f) Renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes sensibles;
- g) Mettre en place une capacité d'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau et les zones côtières;
- h) Renforcer la capacité nationale de protection civile relative à la réduction des risques de catastrophe;
- i) Contribuer à l'expansion et à la qualité des services dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de la protection des enfants en appuyant les réformes dans ces secteurs;
- j) Favoriser une meilleure intégration dans l'agenda politique des questions relatives aux enfants, aux adolescents et aux jeunes selon une approche et des interventions intersectorielles plus exhaustives avec introduction d'une sensible

amélioration dans le cadre juridique des droits des enfants et dans la santé et les droits sexuels et procréatifs des adolescents et des jeunes;

k) Apporter un concours de tous les instants à l'introduction de nouveaux vaccins et à une meilleure intégration du VIH/sida dans les programmes de santé procréative.

Ces réalisations ont fait du Cap-Vert un bon exemple dans des domaines de développement clefs et lui ont permis d'offrir une assistance technique à certains pays de la région Afrique, par exemple en systèmes électroniques et en recensement numérique.

17. Le dernier cycle de programme pour les quatre institutions – PNUD, FNUAP, UNICEF et PAM – a préparé la scène à des interventions mieux coordonnées et à l'apparition de nouvelles opportunités pour mieux intégrer l'assistance assurée par chaque institution en s'appuyant sur la plateforme administrative commune du bureau commun. Suite aux conclusions de l'évaluation, sous la direction du pays, de l'opération Unis dans l'action conduite en 2010, le programme proposé exploitera mieux les avantages comparatifs et les compétences de chaque institution dans le cadre de démarches communes intégrées. Ceci devrait renforcer le dialogue directif et la mobilisation, apportant ainsi au pays une meilleure aide dans des domaines essentiels liés à l'élaboration d'une politique, à une planification, à une analyse et à une évaluation fondées sur l'observation des faits. À cet égard, le programme devrait soutenir un système plus cohérent pour la production de données et l'analyse d'une information statistique et non statistique ventilée selon l'âge, le sexe, la région et les caractéristiques socioéconomiques.

18. En ce qui concerne les OMD plus généralement, et tirant parti des partenariats conclus avec les autorités centrales et locales, la question des disparités dans la réalisation équitable des OMD a été mise à l'ordre du jour des partenaires tant nationaux qu'internationaux. Un appel a été lancé en faveur d'une augmentation et d'un meilleur ciblage des investissements à l'avenir. Cet appel a été particulièrement entendu dans le cas des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement. Dans ces cas, le concours apporté à la conception d'un plan national d'assainissement de base ainsi que du plan national de gestion intégrée des ressources en eau a entraîné une mobilisation sans précédent de ressources pour s'attaquer aux disparités et aux inégalités liées à l'accès à l'eau et à l'assainissement.

19. Sur le front de la santé, le soutien apporté au programme national de vaccination, avec l'inclusion de nouveaux vaccins dans le Programme élargi de vaccination, et le concours apporté à l'établissement de programmes et de services nationaux de santé procréative, en particulier pour les jeunes, se sont étendus. Le coût en est venu aussi à être entièrement supporté par le budget de l'État. Le nouveau cycle de programme proposé s'appuie sur les examens et les évaluations des résultats obtenus à ce jour et reflète le changement de statut du pays. C'est ainsi que le nouveau programme répond mieux aux exigences nouvelles pour : i) apporter un soutien mieux adapté à l'élaboration de politiques fondées sur l'observation des faits; ii) soutenir d'une manière de plus en plus structurée et décentralisée l'obtention de résultats directs relatifs à des OMD locaux; iii) assurer la continuité d'un suivi étroit des vulnérabilités du pays et des incidences de son changement de statut sur les catégories de population vulnérables; iv) la reconnaissance du besoin de mieux structurer la coopération Sud-Sud, permettant au Cap-Vert d'exporter ses

compétences dans la région; et v) une meilleure coordination et l'établissement de partenariats créateurs avec les partenaires internationaux, et en particulier avec ceux qui soutiennent le budget, en mettant à profit l'importance relative du système des Nations Unies comme partenaire financier du Cap-Vert.

### III. Programme proposé

20. Le programme proposé, qui couvre la période 2012-2016, a été conçu en suivant le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la même période et comme contribution aux priorités nationales définies par le programme du Gouvernement pour 2012-2016. Celles-ci devraient être plus largement définies dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui doit être finalisé en 2011 pour la même période. Des sept priorités stratégiques définies dans le programme du Gouvernement pour la période considérée, l'assistance proposée contribuera directement aux trois suivantes : i) créer une économie dynamique, compétitive, innovante et viable dont la prospérité soit partagée par tous; ii) promouvoir le développement et la cohésion sociale et faciliter l'accès aux services de base; et iii) consolider la démocratie et la bonne gouvernance. Compte tenu de la petite taille du pays et de sa population et tirant parti des enseignements de la coopération passée, le programme proposé s'éloignera des initiatives pilotes, développant des interventions à base de programmes visant un impact de portée nationale. Celles-ci s'articuleront autour de trois niveaux d'assistance : i) soutien aux droits de l'homme et à des choix de politique macroéconomique attentive aux attentes des deux sexes; ii) consolidation des capacités institutionnelles (niveau « méso ») de gestion adéquate des multiples transitions du pays; et iii) développement des capacités locales et communautaires (micro) d'impacts directs sur l'amélioration des conditions de vie. Les interventions visent à bénéficier essentiellement aux enfants, aux jeunes et aux femmes du Cap-Vert. Le programme est proposé en réponse aux quatre piliers définis par le PNUAD, à savoir : i) croissance bénéfique à tous et réduction de la pauvreté; ii) consolidation des institutions, de la démocratie et de la citoyenneté; iii) réduction des disparités et promotion de l'équité; et iv) préservation de l'environnement et adaptation au changement climatique.

#### *Pilier 1 : croissance bénéfique à tous et réduction de la pauvreté*

21. L'assistance fournie au titre de ce pilier portera sur les trois priorités ci-après :

a) Compétitivité économique accrue, en particulier concernant la restructuration du secteur du commerce. Ce travail portera notamment sur la mise à jour et la réalisation de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce préparée par le Cap-Vert comme partie du premier cadre intégré et le développement de la capacité de soutien du secteur privé avec attention spéciale aux petites et moyennes entreprises (PME). Il sera question d'accroître la contribution des PME à la croissance et à la génération d'emplois décents;

b) Formulation et mise en place de politiques fondées sur l'observation des faits pour une protection sociale sensible aux attentes des deux sexes et bienveillante aux enfants ainsi que pour un financement viable du secteur social, compte tenu des pressions montantes qui s'exercent sur des ressources internes

limitées et de la poussée d'une tendance au recouvrement des coûts et à la suppression des subventions;

c) Définition et mise en application d'options de programmes et de politiques pour l'analyse et la réduction de la pauvreté/vulnérabilité avec attention spéciale à l'équité concernant les sexes et les questions monétaires tout en réduisant la dégradation de l'environnement et tout en favorisant la mise en place d'une stratégie de développement à faible émission de carbone. L'assistance prévue à ce titre prendra principalement la forme de services consultatifs de haut niveau pour analyses de pauvreté, vulnérabilité et équité prospectives reflétant la dynamique d'une population en évolution. Ces études seront faites et ensuite traduites en un agenda de politiques macroéconomiques et sectorielles intégrées. Une assistance technique de haut niveau est prévue aussi pour les PME, y compris les entreprises rurales, favorisant le développement de capacités et l'accès à d'autres services de soutien. Le travail portera aussi sur une définition opérationnelle des objectifs d'inclusion financière, d'une production verte et de viabilité environnementale. Les analyses devraient aussi permettre la mise au point d'outils de mesure et d'indicateurs adéquats pour évaluer la contribution des PME à la génération d'emplois et à la croissance économique.

*Pilier 2 : Consolidation des institutions, de la démocratie et de la citoyenneté*

22. Les interventions prévues au titre de ce pilier porteront sur les quatre priorités suivantes :

a) Amélioration de la productivité et de l'efficacité de l'administration publique avec accent sur les capacités stratégiques de planification et de budgétisation fondées sur l'observation des faits ainsi que sur le système national de suivi et d'évaluation. Cet effort concernera principalement la santé, l'éducation (préscolaire comprise), le développement social, la justice, les jeunes et l'emploi. Il s'exercera en étroite coordination avec le bureau du Premier Ministre chargé de la réforme de l'État et le Ministère des finances et du plan. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, une aide sera fournie aussi au Ministère des affaires externes pour l'établissement et la mise en route de mécanismes de dynamisation de l'aide, principalement par la fourniture d'une assistance technique et la promotion d'échanges de données d'expérience avec d'autres pays à revenu intermédiaire;

b) Amélioration des capacités du système statistique par l'apport d'un soutien financier à un nombre donné d'opérations statistiques, la fourniture d'un appui institutionnel à l'Institut national de statistique, la mise en place de capacités dans les secteurs susmentionnés afin d'accroître la disponibilité et le bon emploi des statistiques sectorielles dans le droit fil des meilleures pratiques pour la qualité, la comparabilité et la ventilation;

c) Développement de la capacité des institutions de contrôle, notamment de la Cour des comptes, à mieux contrôler l'emploi des ressources publiques centrales et décentralisées;

d) Aide à la mise en place de mécanismes pour améliorer le dialogue entre acteurs sociaux et citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, et leur participation à la planification et à l'évaluation des politiques et des programmes publics. Il s'agira ainsi de soutenir les institutions indépendantes du cycle électoral



et l'éducation civique et d'aider la société civile à surveiller l'adaptation et la mise en place d'un cadre de règles conformes aux engagements pris par le Cap-Vert en vertu des conventions internationales relatives aux droits de l'homme.

*Pilier 3 : Réduction des disparités et promotion de l'équité*

23. L'assistance prévue au titre de ce pilier portera sur trois priorités :

a) Acquérir une compréhension adéquate de la nature, des déterminants, de la profondeur et de la manifestation des disparités et des inégalités dans la réalisation des OMD dans tout le pays. Ce travail s'appuiera sur des analyses des goulets d'étranglement tant nationaux que locaux et assurera l'intégration et la mise en place de réponses adéquates dans les politiques sectorielles. Ce dernier effort fera intervenir en particulier les secteurs de la santé (y compris la santé procréative), l'éducation, l'eau et l'assainissement, la protection sociale et juvénile, la justice et la justice des mineurs et l'emploi;

b) Renforcer les moyens d'action des municipalités et des fournisseurs de services locaux en totale coordination avec le Ministère de l'aménagement du territoire pour planifier, financer et exécuter des services de qualité adaptés à la situation locale, en garantissant un accès équitable aux catégories de population les plus vulnérables, en particulier aux jeunes, aux adolescents et aux femmes;

c) Développer et améliorer des approches communautaires et familiales du changement social, y compris par l'amélioration des communications. Ce travail devrait conduire à améliorer la demande et l'utilisation des services publics, en particulier de la part des adolescents, des jeunes et des femmes, mais aussi à s'attaquer aux problèmes gravissimes de développement et de protection de l'enfance. L'effort portera aussi sur la lutte à mener contre la violence sexiste et il s'agira, en ce qui concerne le changement climatique, de chercher à éviter des décisions qui ne soient pas bonnes pour l'environnement.

*Pilier 4 : Préservation de l'environnement et adaptation au changement climatique*

24. Les interventions au titre de ce pilier porteront sur les trois priorités suivantes :

a) Consolider la gouvernance environnementale et intégrer la préservation de l'environnement, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans les politiques et programmes aux niveaux national et local. Ce travail portera sur des secteurs économiques en croissance comme le tourisme et l'infrastructure, sur le développement rural et la sécurité alimentaire, sur la gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement et l'accès à ces services et sur les énergies renouvelables. Tous ces domaines soulèvent des questions qui ont trait à la problématique des sexes, comme celles qui concernent les stratégies de survivance, l'accès aux ressources, y compris à l'information, et la participation à la prise des décisions, toutes choses qui seront analysées et dont il sera tenu compte dans la conception et la mise en place des interventions;

b) Renforcer la conception d'une approche de la protection de la biodiversité intégrée et attentive aux préoccupations des deux sexes qui sera mise en œuvre par les secteurs public et privé;

c) Doter la société civile et les acteurs municipaux des moyens nécessaires pour engager des activités de sensibilisation à la problématique des sexes et définir et exécuter, au niveau des communautés, des projets de gestion durable des ressources naturelles, en particulier par l'intermédiaire du Programme de microfinancements et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

25. Si l'on considère que la transversalité de ce pilier est centrale aux besoins économiques et sociaux et le fait que le bien-être de la population dépend des écosystèmes, la préservation de la base de ressources naturelles fait partie intégrante de ce soutien au cadre de développement national. Avec cette assistance, le rapport entre dégradation des sols et réduction de la pauvreté assumera un rôle central où l'accent sera mis sur l'égalité des sexes et les familles rurales les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, afin de briser le cycle vicieux de la pauvreté et de la dégradation des sols. Les risques posés par le changement climatique et les opportunités que cela peut présenter seront examinés de près dans tous les secteurs vulnérables. Le problème gravissime que représente le manque d'eau, en particulier pour les familles les plus vulnérables des zones rurales, sera aussi étudié.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

26. L'exécution du programme sera entièrement nationale, des efforts étant faits pour mieux intégrer des systèmes nationaux de planification et de gestion financière en évolution. Ceci impliquera de soutenir continuellement le système national de suivi et d'évaluation en cours d'élaboration. En outre, et en coordination avec l'Institut national de statistique, il faudra pouvoir disposer d'un plus grand nombre de données pleinement ventilées pour les besoins de l'analyse et de la planification. Le bureau commun continuera à pratiquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, qui est en place depuis 2006. Cela permettra de mieux appuyer les efforts que font à cet égard les partenaires nationaux pour développer leurs capacités.

27. Le PNUD continuera à être l'institution de soutien, comme il a été établi au moment de la création du bureau commun, fournissant les règles et procédures administratives, financières et programmatiques. Le bureau fera des efforts pour examiner plus avant les structures, méthodes et systèmes internes, faisant dûment appel aux services du Siège des trois institutions, en vue de réduire les coûts de transaction et les frais généraux du bureau, tout en soutenant efficacement les interventions des trois institutions constituantes d'une manière pleinement intégrée. La gestion et l'exécution du programme se feront dans le cadre du PNUAD, préférence étant donnée aux modalités de programmation commune, avec des examens annuels rattachés aux mécanismes de suivi du PNUAD. Des groupes de travail mixtes Nations Unies/Gouvernement assureront une supervision et un suivi concrets de l'exécution. Néanmoins, les préoccupations propres à chaque institution continueront à être analysées conformément aux indicateurs dont il est fait état dans leurs matrices dans le cadre d'un système de suivi et d'évaluation intégré. La remontée de l'information se fera de la même manière. À partir des partenariats qui existent déjà, le bureau cherchera à collaborer de plus en plus avec les partenaires internationaux, en particulier avec les membres du Groupe de soutien du budget, tout en visant à trouver de nouvelles opportunités pour mobiliser des ressources, y compris en créant des partenariats avec des bailleurs de fonds nouveaux et non traditionnels.

## Annexe 1

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources du PNUD pour le Cap-Vert, 2012-2016

Ressources pour 2012-2015 : ressources ordinaires : 2 379 000 dollars;  
autres ressources : 19 460 756 dollars; total : 21 839 756 dollars

**Priorité ou objectif national** : Construire une économie dynamique, compétitive, innovante et viable dont la prospérité soit partagée par tous

**Résultat 1 du programme de pays/PNUAD** : i) Les politiques et programmes nationaux de développement et de réduction de la pauvreté renforcent la compétitivité et une croissance durable favorable aux pauvres; ii) le secteur privé, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises en zones urbaines et rurales, a amélioré l'accès aux marchés et aux services techniques et financiers et augmente sa compétitivité et sa contribution à la génération d'emplois décents.

**Indicateurs de résultat** : Taux de pauvreté; taux de chômage

**Domaines d'intervention connexe du plan stratégique** : Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD

Contribution du gouvernement partenaire	Contribution des autres partenaires	Contribution du PNUD	Indicateur (I), données de base (B) et cibles(C) pour la contribution du PNUD	Produits indicatifs du programme de pays	Montant indicatif de ressources par résultat (dollars)
Le Gouvernement poursuivra des initiatives nationales pour le développement du secteur privé et la promotion de l'investissement	Les partenaires de développement continueront à soutenir, concevoir et surveiller de façon suivie le cadre macroéconomique national et poursuivront leur soutien à la mise en place et au renforcement de l'infrastructure économique.	Fourniture d'une assistance technique concernant la production de données et leur analyse, la pauvreté et la vulnérabilité, la définition d'une politique de réforme du commerce et de stratégies de génération d'emplois décents et de réduction de la pauvreté	<b>I</b> : Programme de transfert monétaire assorti de conditions exécuté <i>B : inexistant; C : conçu et exécuté</i> <b>I</b> : Pourcentage de PME bénéficiant de services de promotion des activités <i>B : N/C; C : augmentation de 10 %</i> <b>I</b> : Pourcentage de projets de DTIS exécutés <i>B : 0; C : 80 %</i>	Analyses techniques de pauvreté/vulnérabilité/équité pour options de réduction de la pauvreté comprenant conception de programme de transfert monétaire assorti de conditions; stratégie de développement de PME pour emplois décents	Ressources ordinaires : 500 000 Autres ressources : 2 500 000

**Priorité ou objectif national** : Consolider la démocratie, approfondir les libertés et renforcer la bonne gouvernance

**Résultat 2 du programme de pays/PNUD** : L'administration publique et les institutions de contrôle sont plus productives et plus efficaces en planification, budgétisation, exécution et suivi-évaluation conformément aux engagements internationaux; dialogue et participation civile sont garantis, en particulier pour les jeunes et les femmes.

**Indicateur de résultats** : Pourcentage de citoyens satisfaits des services publics; amélioration des notations de gestion des finances publiques par les évaluations du Groupe de soutien du budget : indicateurs de surveillance des dépenses publiques et de la responsabilité financière

**Domaines d'intervention connexe du plan stratégique** : Gouvernance démocratique

Poursuivre les programmes de réforme administrative/cohésion sociale	Les partenaires de développement/Groupe de soutien du budget	Développement des capacités institutionnelles et techniques pour les finances publiques,	<b>I</b> : Amélioration des notations de budgétisation à base de programmes <i>B : C+ (notation dépenses</i>	Assistance technique et mise en place de capacité pour cadre de dépenses à moyen	Ressources ordinaires : 1 029 000
--	--	--	---	--	-----------------------------------

<i>Contribution du gouvernement partenaire</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur (I), données de base (B) et cibles(C) pour la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif de ressources par résultat (dollars)</i>
	poursuivront leur soutien au programme de transformation nationale et à la gestion du soutien du budget.	la responsabilisation et le civisme	<i>publiques et responsabilité financière)</i> <i>C : B (notation dépenses publiques et responsabilité financière)</i> <i>I : Pourcentage de comptes vérifiés annuellement par la Cour des comptes</i> <i>B : 36 %; C : +50 %</i>	terme conforme aux meilleures normes; conception d'une nouvelle stratégie de la Cour des comptes; mobilisation et assistance technique à la société civile pour la remontée alternative de l'information relative au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	Autres ressources : 1 750 000

**Priorité ou objectif national** : Promouvoir le développement et la cohésion nationale et faciliter l'accès aux services de base

**Résultat 3 du programme de pays/PNUD** : La réduction des disparités/injustices est intégrée aux politiques nationales et locales sectorielles et intersectorielles, il y a développement des services locaux et l'utilisation de services de qualité par les plus vulnérables est garantie.

**Indicateur de résultat** : Taux d'utilisation des services de base par les jeunes et les femmes; taux de grossesses des adolescentes

**Domaines d'intervention connexe du plan stratégique** : Réduction de la pauvreté, réalisation des OMD et développement de la croissance verte

Poursuite des investissements d'infrastructure, vote et mise en application d'une loi de décentralisation	Les partenaires du développement soutiennent techniquement et financièrement la mise en place d'infrastructures dans des secteurs clefs (eau et assainissement, logement, santé).	Activités de mobilisation documentées et dialogue directif, renforcement des capacités de planification et d'exécution participatives des acteurs locaux dans un contexte de risques et d'opportunités présentés par le changement climatique	<b>I</b> : Nombre d'analyses nationales d'OMD validées qui ont été réalisées <i>B : 2; C : 7</i> <b>I</b> : Nombre de plans d'action locaux exécutés en matière d'OMD <i>B : 0; C : 10</i> <b>I</b> : Nombre de plans municipaux de développement fondé sur le genre <i>B : 1; C : 10</i>	Assistance technique et mise en place de capacités institutionnelle pour les plans de développement municipaux axés sur les OMD et le système de planification territoriale Analyse technique pour plans de développement municipal fondés sur le genre Mobilisation pour intervention des partenaires dans un contexte de risques et d'opportunités présentés par le changement climatique	Ressources ordinaires : 600 000 Autres ressources : 1 500 000
---	---	---	--	---	--

<i>Contribution du gouvernement partenaire</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur (I), données de base (B) et cibles(C) pour la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif de ressources par résultat (dollars)</i>
--	--	-----------------------------	--	---	---

**Priorité ou objectif national :** Promouvoir le développement et la cohésion sociale et faciliter l'accès aux services de base

**Résultat 4 du programme de pays/PNUAD :** Les institutions renforcent la gouvernance gouvernementale et intègrent les principes de viabilité environnementale, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes; les institutions publiques et privées adoptent une démarche holistique pour la préservation et la protection d'habitats d'importance capitale et de la biodiversité. Indicateurs de résultats : pourcentage de ressources publiques attribuées à l'environnement; nombre de stratégies sectorielles clés intégrant la dimension environnementale.

**Domaines d'intervention connexe du plan stratégique :** Énergie et environnement pour un développement durable et une croissance verte

Renforcer les capacités institutionnelles et de coordination, y compris avec la société civile, pour une meilleure gestion de l'environnement	Les partenaires de développement contribueront au renforcement institutionnel, en particulier pour la gestion de l'eau et les énergies renouvelables.	Soutien à la définition de politiques et à la collecte d'information pour secteurs clés, soutien institutionnel continu et renforcement de la capacité des organisations de la société civile/organisations communautaires	<p><b>I :</b> Pourcentage de nouvelles zones maritimes et terrestres protégées dotées de plans de gestion <i>B : 3; C : 13</i></p> <p><b>I :</b> Nombre de lois nationales, locales et sectorielles conformes aux engagements/accords internationaux <i>B : N.C. C : 50 %</i></p> <p><b>I :</b> Nombre de femmes actuellement engagées dans l'extraction de sable aux fins de revenu qui bénéficient actuellement d'activités alternatives de génération de revenus <i>B : N.C. C : 50 %</i></p>	Intégration du changement climatique et de la réduction du risque de catastrophe dans des plans territoriaux; renforcement et formation des institutions nationales et des organisations communautaires à la gestion de l'environnement	<p>Ressources ordinaires : 250 000</p> <p>Autres ressources : 13 710 756</p>
---	---	--	--	---	--

## Annexe 2

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources du FNUAP pour le Cap-Vert, 2012-2016

**Priorités nationales** : a) Promouvoir le développement et la cohésion sociale et faciliter l'accès aux services de base; et b) réorganiser le système de santé national et en assurer la viabilité

**Résultat du PNUAD** : a) Les efforts pour réduire les disparités et les inégalités sont intégrés dans les politiques sectorielles et intersectorielles aux niveaux national et local; et b) la mise en place de services locaux de haute qualité et leur utilisation par les populations les plus vulnérables sont garantis

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif de ressources par composante du programme</i>
Santé et droits de la procréation	<p><b>Résultats</b> : Les institutions nationales et locales s'attaquent aux disparités en matière de santé sexuelle et de droits à la procréation, en particulier chez les jeunes et les femmes</p> <p><b>Indicateurs de résultats</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les politiques et les stratégies de niveau central intègrent les besoins des catégories de population locales et spéciales conformément au programme d'action de la Convention internationale sur la population et le développement (CIPD)</li> </ul> <p>Données de base 0; Cible : 2 (santé et jeunesse)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de coûts de programmes de planning familial, y compris achats de contraceptifs, couvert par le budget national</li> </ul> <p>Données de base : 0 %; Cible : 100 %</p>	<p><b>Produit 1</b> : Pour 2016, les partenariats intersectoriels, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la jeunesse, sont renforcés pour mieux répondre aux besoins des jeunes dans les domaines de la santé et des droits sexuels et procréatifs ainsi que de la prévention du VIH, en particulier pour les jeunes femmes.</p> <p><b>Indicateurs de produits</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de grossesses d'adolescentes</li> </ul> <p>Données de base : 15 % (2009); Cible : à déterminer <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de prévalence de la contraception parmi les jeunes</li> </ul> <p>Données de base : 23 % (2005); Cible : à déterminer (ventilation par âge, sexe, municipalité, zone urbaine/rurale et quintile) <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de jeunes ayant accès à des services de santé procréative dans des centres de jeunes et des centres de santé, y compris à ceux qui sont exploités par des organisations non gouvernementales (ONG)</li> </ul> <p>Données de base : non connues; Cible : 50 % <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plans d'intervention sectorielle d'urgence sensibles aux préoccupations des femmes</li> </ul> <p>Données de base : 0; Cible : 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage d'accouchements en institution</li> </ul> <p>Données de base : à déterminer; Cible : à déterminer et à analyser par âge, municipalité et zone urbaine/rurale <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de femmes enceintes séropositives qui ont accès à des services qui préviennent la transmission du VIH de la mère à l'enfant</li> </ul> </p></p></p></p></p>	<p>Institut cap-verdien d'égalité des sexes et d'équité</p> <p>Ministère de l'éducation</p> <p>Ministère de la santé</p> <p>Ministère de la jeunesse</p> <p>Ministère de l'emploi et du développement des ressources humaines</p> <p>Structures de santé décentralisées</p> <p>Hôpitaux</p> <p>ONG, y compris celles qui concernent la santé procréative</p> <p>Organisation mondiale de la Santé et autres organisations de l'ONU</p>	<p>4 millions de dollars (3 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 1 million sur d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif de ressources par composante du programme</i>
		Données de base : 85 %; Cible : 95 % <i>Produit 2</i> : En 2016, le budget national couvrira 100 % du financement du planning familial <i>Indicateur de produits</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de coûts de contraception couverts par le budget national</li> </ul>		
		Données de base : 0(2012); Cible : 40 % (2014) <i>Produit 3</i> : En 2016, les structures de santé, surtout les structures de santé procréative, offriront des services répondant aux normes minimales de qualité aux niveaux tant central que décentralisé. <i>Indicateurs de produits</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de besoins de planning familial non satisfaits (ventilé par âge, sexe, municipalité, zone urbaine/rurale et quintile)</li> </ul>		
		Données de base : 10 % (2005); Cible 5 % <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services de santé procréative (ventilé par âge, sexe, municipalité, zone urbaine/rurale et quintile)</li> </ul>		
		Données de base : à déterminer; Cible : 50 %		
<b>Priorités nationales</b> : a) Promouvoir le développement et la cohésion sociale; b) faciliter l'accès aux services de base				
<b>Résultats du PNUAD</b> : a) Les administrations et les institutions publiques sont plus productives et plus efficaces pour la planification, la budgétisation, l'exécution et le suivi-évaluation conformément aux engagements internationaux; b) dialogue et participation sont garantis, notamment pour les jeunes et les femmes.				
Population et développement	<i>Résultat 1</i> : Les décideurs et les ONG utilisent mieux les données ventilées aux niveaux national et décentralisé pour prendre des décisions sur la dynamique de la population et la réduction des disparités. <i>Indicateur de résultat</i> : Pourcentage de systèmes de données et d'information sur la dynamique de la population et la réduction des disparités ventilé aux niveaux national et local. Données de base : les	<i>Produit 1</i> : En 2016, la capacité des institutions statistiques nationales et sous-nationales est renforcée pour mieux intégrer les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et au programme d'action de la CIPD. <i>Indicateurs de produits</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement et d'indicateurs de la CIPD clefs, ventilés par sexe, âge et région géographique, qui sont intégrés aux systèmes d'information et aux bases de données</li> </ul> Données de base : 1 (éducation); Cible : 4 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'indicateurs d'objectifs du Millénaire pour le développement produits en utilisant des données complètes par sexe, âge, zone urbaine/rurale et municipalité</li> </ul> Données de base : 0 %; Cible : 70 %	Ministère de l'éducation Ministère des finances et du plan Ministère de la santé Institut national de statistiques PNUD Institut cap-verdien d'égalité des sexes et d'équité Ministère de la jeunesse Ministère de l'emploi et du développement des ressources humaines	1,7 million de dollars (1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,7 million sur d'autres ressources)          Total pour la coordination et l'assistance du programme : 1,2 million de dollars

Composante du programme	Résultats, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif de ressources par composante du programme
	<p>données sont partiellement ventilées; Cible : au moins 50 % des nouvelles données sont pleinement ventilées aux niveaux national et local</p> <p>Résultat 2 : Les droits et les besoins multisectoriels des femmes et des jeunes sont intégrés aux politiques publiques, aux plans de réduction de la pauvreté et aux cadres de dépenses.</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les besoins multisectoriels des femmes et des jeunes sont mieux pris en compte dans le troisième document de croissance nationale et de stratégie sur la réduction de la pauvreté.</li> </ul> <p>Données de base : les besoins sont partiellement intégrés au deuxième document; Cible : les besoins sont pleinement intégrés au troisième document.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des mécanismes multisectoriels sont en place pour surveiller et réduire la violence sexiste.</li> </ul> <p>Données de base : réseau de violence sexiste dans 8 municipalités sur 22; Cible : renforcement de la coordination nationale, élargissement de la couverture locale (plus de 50 %, 11 municipalités)</p>	<p>Produit 2 : En 2016, toutes les politiques sectorielles clefs visent à répondre aux besoins des jeunes dans un environnement qui change</p> <p>Indicateur de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de secteurs qui s'occupent de problèmes liés aux jeunes et qui encouragent la participation sociale des jeunes dans les domaines du programme, comme il est demandé dans le plan stratégique pour les jeunes, 2012-2016</li> </ul> <p>Données de base : 0; Cible : 4</p> <p>Produit 3 : En 2016, des mécanismes multisectoriels renforcés sont en place pour réduire et combattre la violence faite aux femmes et aux filles.</p> <p>Indicateurs de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des violences domestiques au cours des 12 derniers mois</li> </ul> <p>Données de base : 20 %; Cible : à déterminer</p> <p>Produit 4 : En 2016, la société civile, les médias, les femmes et les hommes des domaines du programme encouragent un comportement sexuel responsable et empêchent la violence contre les femmes.</p> <p>Indicateurs de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 49 ans qui conviennent qu'un mari ou compagnon est justifié de frapper ou de battre sa femme ou sa compagne pour diverses raisons (par situation urbaine/rurale, île et quintile)</li> </ul> <p>Données de base : 17 % de femmes, 16 % d'hommes (2005); Cible : à déterminer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de programmes de communication sur les comportements sexuels et la violence sexiste qui sont exécutés</li> </ul> <p>Données de base; 0 (complets); Cible : 3</p>	<p>Municipalités</p> <p>ONG dont le travail porte sur la santé procréative, les femmes et les jeunes</p> <p>Organisation internationale du Travail</p> <p>ONU-Femmes</p>	



## Annexe 3

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources de l'UNICEF pour le Cap-Vert, 2012-2016

**Composante du programme de l'UNICEF** : Survie et développement de l'enfant Ressources ordinaires : 550 000 dollars  
Autres ressources : 800 000 dollars

**Objectifs du Millénaire pour le développement** : 1, 2, 4, 5 et 6

**Convention relative aux droits de l'enfant** : Articles 28, 29, 24 et 37

**Priorités de développement national** : Promouvoir le développement et la cohésion sociale et faciliter l'accès aux services de base

**Résultats du PNUAD** : La réduction des disparités/injustices est intégrée aux politiques nationales et locales sectorielles et intersectorielles et la mise en place de services locaux et l'utilisation de services de qualité par les plus vulnérables sont garanties.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultat(s) de la composante du programme</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles1 de progrès clés1</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
Survie et développement de l'enfant (Plan stratégique à moyen terme) Domaine d'intervention 1 : survie et développement de l'enfant	Les femmes et les enfants ont un accès équitable à des services de santé nationaux et décentralisés, renforcés pour en améliorer la qualité.	<p>Indicateur : pourcentage (%) d'enfants et de femmes qui ont accès à des services de santé de base (à analyser par sexe, âge, municipalité, zone urbaine/rurale et quintile)</p> <p>Données de base : non connues</p> <p>Cible : à déterminer</p> <p>Indicateur : pourcentage d'enfants de moins d'un an ayant reçu trois doses de vaccins combinés diphtérie/coqueluche/tétanos (DCT 3) et de Penta 3</p> <p>Données de base : 2009 : (DCT 3) : 94 %. Penta 3 : Non connues</p> <p>Cible : 2016 : 95 %</p> <p>Indicateur : pourcentage d'accouchements en institution</p> <p>Données de base : 2005 : 78 %</p> <p>Cible : 2016 : 90 %</p> <p>Indicateur : pourcentage d'anémies chez les moins de 5 ans (à analyser par sexe, âge, municipalité, zone urbaine/rurale et quintile)</p> <p>Données de base : 2009 : 52 %</p> <p>Cible : à déterminer</p> <p>Indicateur : pourcentage de femmes enceintes séropositives ayant accès à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant</p> <p>Données de base : 85 %</p> <p>Cible : 95 %</p> <p>Indicateur : pourcentage de familles qui adoptent au moins 2 pratiques essentielles</p>	Ministère et Directions de la santé, du développement social et de la sécurité alimentaire; Institut national de statistiques; Brésil; Luxembourg; organisations nationales de la société civile; organisations communautaires; FAO, FNUAP, OMS

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultat(s) de la composante du programme</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles1 de progrès clefs1</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
<b>Composante du programme de l'UNICEF : Équité et qualité de l'éducation et du développement de la prime enfance</b>		Ressources ordinaires : 500 000 dollars Autres ressources : 500 000 dollars	
Accès équitable à une éducation et à un développement de la prime enfance de qualité  (Domaine d'intervention 2 du plan stratégique à moyen terme : éducation de base et égalité des sexes)	Plus grande rétention et meilleurs résultats en éducation primaire et meilleur accès à l'enseignement secondaire avec attention spéciale aux filles. Tous les moins de 6 ans ont accès à des programmes et des services de développement de la prime enfance de qualité, bien organisés et complets.	<p>Pourcentage de taux de décrochage scolaire dans le primaire et le secondaire (6-17 ans) Données de base : 2007 : 11,7 % Cible : 2016 : 6 % (taux et facteurs à analyser par sexe, zone urbaine/rurale, île et quintile)</p> <p>Indicateur : Taux d'achèvement du cycle primaire Données de base : 2009 : 94 % Cible : à décider (par sexe, zone urbaine/rurale, municipalité et quintile)</p> <p>Indicateur : utilisation de meilleures installations sanitaires dans les écoles Données de base : 87 % Cible : 96 % (zone urbaine/zone rurale)</p> <p>Utilisation d'une meilleure eau de boisson dans les écoles Données de base : 87 % Cible : 96 % (zone urbaine/zone rurale)</p> <p>Pourcentage d'enfants de 4 à 6 ans qui reçoivent une éducation préscolaire Données de base : 2009 : 57 % Cible : 2016 : 72 % (par sexe, région, municipalité et quintile)</p>	Ministère et Directions de l'éducation, développement social, jeunesse et emploi, finances et plan, Institut national de statistiques, Brésil, Luxembourg, organisations de la société civile et organisations communautaires, UNESCO, FNUAP
<b>Composante du programme de l'UNICEF : Protection de l'enfant et de l'adolescent</b>		Ressources ordinaires : 700 000 dollars	
<b>Objectifs du Millénaire pour le développement : 1,2 et 4</b>			
<b>Convention relative aux droits de l'enfant : Articles 7, 32, 18, 26,27 et 39</b>			
<b>Priorités de développement national : Promouvoir le développement et la cohésion sociale et faciliter l'accès aux services de base</b>			
<b>Résultats du PNUAD : Améliorer les capacités locales de fourniture et de demande équitables de services de qualité pour les enfants, les adolescents et les femmes</b>			
Protection de l'enfant et de l'adolescent (domaine d'intervention 4 du plan stratégique à moyen terme : protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements)	Les enfants et les adolescents, en particulier les filles et les femmes, sont protégés contre les mauvais traitements, la violence et l'exploitation par des dispositions réglementaires et des mécanismes de prestation de services.	<p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée Données de base : 91,4 % (zone urbaine/rurale, lieu de résidence, municipalité et quintile) Cible : à déterminer</p> <p>Pourcentage de grossesses d'adolescentes Données de base : 2009 : 14,7 % (zone urbaine/zone rurale, lieu de résidence, municipalité et quintile) Cible : à déterminer</p> <p>Pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 49 ans qui conviennent qu'un mari/compagnon est justifié de frapper ou de battre sa femme/compagne pour des raisons précises (par lieu de résidence</p>	Ministère et Directions du développement social, de la justice, de la santé et de l'éducation; institution nationale d'égalité des sexes et d'équité; Institution nationale de statistiques; Brésil, Luxembourg, organisations nationales de la société civile et organisations communautaires; partenaires nationaux en médias; Association des

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultat(s) de la composante du programme</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles<sup>1</sup> de progrès clefs<sup>1</sup></i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>
		urbain/rural, municipalité et quintile) Données de base : 17 % de femmes; 16 % d'hommes Cible : Non connue Pourcentage de cas de violence sur enfant signalés aux autorités avec gestion adéquate du cas Données de base : non connues Cible : à déterminer Existence d'une politique nationale, d'allocations familiales et de plans d'action de niveau municipal pour la fourniture, par la famille ou par d'autres, des soins aux enfants, y compris respect national des engagements internationaux Données de base : inexistantes à ce stade	municipalités; PNUD; FNUAP; ONU-Femmes
<b>Composante du programme de l'UNICEF</b> : Planification des politiques et budgétisation fondées sur l'observation des faits			Ressources ordinaires : 900 000 dollars Autres ressources : 700 000 dollars
<b>Objectif du Millénaire pour le développement</b> : 2			
<b>Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant</b> : 29, 32 et 18			
<b>Priorités de développement national</b> : Autonomiser les familles et renforcer la cohésion sociale			
<b>Résultat du PNUAD</b> : Améliorer les capacités locales de fourniture et de demande équitables de services de qualité pour les enfants, les adolescents et les femmes			
Planification des politiques et budgétisation fondées sur l'observation des faits (domaine d'intervention 5 du plan stratégique à moyen terme : mobilisation directive et partenariats pour les droits des enfants)	Des statistiques pleinement ventilées deviennent disponibles et une analyse de données ventilées est utilisée pour définir et établir des rapports sur la mise en œuvre de lois, politiques et programmes clefs sensibles aux besoins des enfants, des adolescents et des deux sexes, y compris planification d'urgence	Base de données nationale, fiable et opérationnelle pour suivre et faire connaître les indicateurs socioéconomiques clefs concernant la réalisation des OMD Données de base : non connues Pourcentage d'augmentation des dépenses sociales et des dépenses de protection sociale (ou par habitant) par rapport au pourcentage d'augmentation de l'ensemble du budget national (ou PIB par habitant) Analyses des dépenses en 2011 pour déterminer les données de base et les cibles Pourcentage d'exécution budgétaire par rapport à ce qui est prévu au budget pour les secteurs de services sociaux de base et la protection sociale Cible : 100 % en 2016 Nombre de plans de développement municipal comprenant des cas d'investissement pour les enfants et les adolescents Données de base : Non connues Nombre de plans d'urgence sensibles aux besoins des enfants/des deux sexes Données de base : non connues	Ministère et Directions des réformes de l'État (Cabinet du Premier Ministre), des finances et du plan, du développement social, de la jeunesse, de la santé et de l'éducation; Institut national de statistique, organisations de la société civile; Association des municipalités cap-verdiennes; Banque mondiale et membres du Groupe de soutien du budget; OIT; PNUD; FNUAP
<b>Coûts transsectoriels</b> :			<b>Ressources ordinaires</b> : 1 100 000 dollars

<sup>1</sup> Quelques données de base et cibles sont à définir au commencement du programme et seront notifiées par le prochain programme gouvernemental en cours de définition.